

Les ressources de l'Institution consistent : 1o dans une subvention relativement fort modeste du gouvernement provincial ;

2o Dans le prix de la pension des élèves pouvant payer, ce qui est l'exception, étant observé qu'en réalité ce que l'établissement reçoit aujourd'hui, de ce chef, représente à peine les frais d'éducation, fournitures de classes, livres, papier, etc., et ceux d'habillements, tous les autres frais, nourriture, chauffage, etc., restant à la charge de la maison.

3o Le produit du travail des pensionnaires de l'asile, travail qui ne couvre pas la dixième partie des dépenses qu'exige leur entretien.

4o La location de quelques chambres (huit à dix) occupées par des personnes du monde, désireuses de vivre dans une maison tranquille, et qui paient pension.

On comprend de suite que ces diverses sources de revenus sont bien insuffisantes pour permettre d'équilibrer le budget annuel.

Pour combler le déficit, c'est à la charité qu'on fait appel. Ajoutons que jusqu'ici, grâce à Dieu, grâce à la générosité des âmes pieuses et à l'ingénieuse industrie des supérieures, on est parvenu à tout mener à bien, tant pour les élèves que pour les pensionnaires de l'Asile.

La tâche est lourde cependant pour les sœurs. Non seulement il leur faut pourvoir à l'instruction des élèves, former des maîtresses pour les enseigner, (et les fonctions d'éducatrices demandent dans ce cas des études spéciales, des connaissances anatomiques, une attention soutenue, un dévouement et une patience de tous les instants,) non seulement il faut songer à subvenir aux besoins de ces maîtresses, et même aussi des élèves, la plupart trop pauvres pour payer une pension fort minime, mais il faut encore aller solliciter la charité publique, tendre en un mot la main pour assurer le pain de chaque jour.

Incertitude bien pénible : car tout est soumis à l'alea, au succès des quêtes, à la libéralité d'un public sollicité de bien